

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation  
10 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le seize décembre à 18h30  
Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, également convoqué, s'est réuni dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Yves Deshayes, Maire

Date de la séance  
**16 décembre 2025**

Etaient présents : Christian Asse, Sandrine Boire, Jérémie Roseau, Marinette Lebon, Véronique Gicquel-Auzannet, Sylvestre Gout, Corentin Riou, Laurent Weinreich, Murielle Knoll, Eric Legoux, Myriam Leroy, Jean-Pierre Crozet, Thierry L'huillier, Christian Grelé, Précilla Carré, Béatrice Gautier, Emmanuel Bardeau, Edith Aubert, Pierre Carrel.

En exercice : 29

Présents : 21

Pouvoir : 2

Excusés : Catherine Letellier, Delphine Besson, Anne-Claire Poignard

Votants : 23

Absents : Michel Lepaisant, Jean-Michel Eude, Delphine Bachelot, Emmanuelle Isabelle, Julie Morin,

Pouvoirs :

Delphine Besson a donné pouvoir à Murielle Knoll  
Anne-Claire Poignard a donné pouvoir à Précilla Carré

Corentin Riou est désigné secrétaire de séance.

DEL2025\_12\_14

### DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL VILLE

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M 57,

**Vu** le budget primitif de la commune de Pont-l'Évêque,

**Vu** le courrier de la Direction Départementale des Finances publiques du Calvados nous signalant deux anomalies sur le CFU 2024 relatives aux amortissements et aux reprises de subventions

**Considérant** que certains amortissements de 2023 et 2024 ont fait l'objet d'écriture sur des imputations erronées,

**Considérant** que la M57 prévoit l'amortissement au prorata temporis des acquisitions de l'année,

**Considérant** qu'à la date de vote du budget primitif 2025, la prévision des crédits d'amortissement pour les acquisitions 2025 était impossible,

**Considérant** que des travaux non prévus sur le foirail de la place du Marché Couvert sont nécessaires pour la mise en place du marché hebdomadaire,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une décision modificative est nécessaire pour :

- Incrire les crédits nécessaires afin de régulariser les écritures d'amortissement et de reprise de subvention de 2024 ainsi que les amortissements erronés
- Incrire les amortissements des acquisitions de l'année 2025
- Incrire les crédits nécessaires aux travaux du foirail

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **VALIDE** la décision modificative suivante :

<b>Investissement Recettes</b>	<b>Montant</b>	<b>Investissement Dépenses</b>	<b>Montant</b>
<b>040 – Opérations d'ordre - amortissements</b>	<b>45 826 €</b>	<b>040 – Opérations d'ordre - amortissements</b>	<b>16 418 €</b>
28031/01 – Frais études	147€	139158/01 – Autres groupements	4 414 €
		13912 - Subv. d'investissement transférable Région	3 225 €
280422/01 – Subv équipement droit privé	204 €	280415322/01 – Bâtiments et installations	204 €
2805/01 – Concessions, droits similaires	1 120 €	28152/01 – Installations de voirie	3 849 €
281321/01 – Immeubles de rapport	205 €	281538/01 – Autres réseaux	3 543 €
281352/01 – Bâtiments et installations	980 €	281568/01 – Autres matériel et outillage	362 €
28152/01 – installations de voirie	1 173 €	28158/01 – Autres installations	821 €
281532/01 – Réseaux d'assainissement	3 543 €		
2815731/01 – Matériel roulant	7 475 €		
28158/01 – Autres installations	9 534 €		
281828/01 – Autres matériel de transport	9 302 €		

281838/01 – Autre matériel informatique	4 127 €		
281848/01 – Autre matériel de bureau et mobilier	2 381 €		
28188/01 – Autres	5 635 €		
<b>041 – Opérations patrimoniales</b>	<b>67 992 €</b>	<b>041 – Opérations patrimoniales</b>	<b>67 992 €</b>
2031/01 – Frais études	10 000 €	2152/01 – Installations de voirie	- 20 000 €
2315/01 – Installations en cours	10 044 €	2158/01 – Autres installations techniques	- 886 €
238/01 – Avances sur immobilisations	47 948 €	2313/01 – Constructions	140 044 €
		2315/01 – Immobilisations en cours	- 51 166 €
		<b>20 – Immobilisations incorporelles</b>	<b>- 10 312 €</b>
		2031/845 – Frais d'étude	- 7 087 €
		<b>21 – Immobilisations corporelles</b>	<b>- 3 225 €</b>
		2111/501 – Terrain nu	- 3 225 €
		<b>Opé 50 – Aménagement urbain Place Foch</b>	<b>39 720 €</b>
		2031/518 – Installations de voirie	39 720 €
<b>Total Investissement Recettes</b>	<b>113 818 €</b>	<b>Total Investissement Dépenses</b>	<b>113 818 €</b>

Fonctionnement Recettes	Montant	Fonctionnement Dépenses	Montant
<b>042 – Opérations d'ordre</b>	<b>16 418 €</b>	<b>042 – Opérations d'ordre</b>	<b>45 826 €</b>
777/01 – Quote part subv investissement	7 639 €	6811/01 – Dotations amortissements	45 826 €
7811/01 – Reprise sur amortissements	8 779 €	<b>011 – Charges à caractère général</b>	- 29 408 €
		615221 – Bâtiments publics	- 29 408 €
<b>Total Fonctionnement Recettes</b>	<b>16 418 €</b>	<b>Total Fonctionnement Dépenses</b>	<b>16 418 €</b>

La décision modificative s'équilibre à **16 418 €** en fonctionnement, et **113 818 €** en investissement.

Fait et délibéré en séance, les même jour, mois et an.

Le Secrétaire de séance,



Corentin RIOU

Le Maire



Yves DESHAYES

